

C Du Vent demeure très vigilant sur l'éolien dans la commune

Bannalec - 30 Novembre



François Cariou (au premier plan) et le président Philippe Fatras, ont présenté les nouvelles dispositions, et lois, pas toujours très lisibles, concernant l'éolien. A leur côté, le trésorier, Bernard Hermitte. |

L'association C Du Vent, a tenu son assemblée générale, vendredi soir, au restaurant Le Loge Beg, sous la présidence de Philippe Fatras, en présence d'une trentaine de personnes.

La polémique

Les mauvaises et bonnes nouvelles ont été présentées par le président Philippe Fatras. « **L'éolien terrestre a marqué le pas l'an dernier, et l'on se disait que le pire était derrière nous, car on ne parlait plus que d'éoliennes en mer. Mais vu la frilosité des banques et le manque d'argent de l'Etat pour investir dans ces projets, les promoteurs ont senti le vent tourner et se sont retournés vers l'éolien terrestre. De plus, la loi a changé en leur faveur, en supprimant les zones de développement éolien (ZDE), ainsi que la règle des cinq mâts,** » a expliqué Philippe Fatras. « **Ainsi, nous voyons depuis le printemps ressortir un peu partout des vieux permis, dont certains datent de dix ans.** »

Vigilance

Le président de Vent de délire à Scaër a ensuite évoqué la situation sur sa commune: « **Nous devons rester très vigilants sur notre commune,** » averti Philippe Fatras. **Car ce qui arrive autour de chez nous peut très bien nous arriver.** » Par ailleurs, « **Lors du premier atelier de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot), à Quimperlé, où nous étions présents, notre maire Yves André, et après l'intervention d'un élu bannalécois, a demandé que soit inscrite dans le Scot, l'indépendance de la Cocopaq, énergétiquement en énergie renouvelable, méthanisation, éolien, solaire.** »

Au niveau des bonnes nouvelles : « **Nous avons réussi avec les autres associations bretonnes, à faire annuler le schéma éolien, et, entre autre, sur la totalité de notre commune.** » Cependant, le tribunal à juger que le préfet de région avait fait une erreur de droit. « **Suite à cela, le bon côté des choses, c'est qu'il n'y a aucun document officiel qui permette l'implantation anarchique d'éoliennes. Mais le côté sournois, est qu'en l'absence de documents, les promoteurs, s'engouffrent dans la brèche juridique, pour tenter de construire leurs parcs au forcing, et certains élus sont à nouveau réceptifs aux chants des sirènes de ces derniers.** »

Autre sujet de satisfaction : « **Lors de l'enquête publique sur le Plan local d'urbanisme (Plu), nous avons demandé au commissaire que les zones agricoles éoliennes soient remises en zone agricole simple, sachant que le permis de Castel-Coudiec avait été annulé et que le promoteur avait jeté l'éponge pour le permis de Kerros. Le commissaire enquêteur a accepté notre proposition.** » Il a cependant émis un bémol : « **En lisant entre les lignes du Plu, on peut deviner que**

l'on peut implanter des éoliennes en zones agricoles. C'est-à-dire que lorsque l'on croit que c'est fini, ça continue. On joue sur les mots. »

Par contre, « **Si un promoteur décidait de revenir à la charge, il serait contraint de refaire la procédure entièrement. Mais nous serons là pour lui barrer la route. »**

Pour terminer, il a fait savoir son souhait de quitter la présidence dans deux ans, ainsi que François Cariou. « **Mais l'association existera toujours. »**

<http://www.ouest-france.fr/bretagne/bannalec-29380/c-du-vent-demeure-tres-vigilant-sur-leolien-dans-la-commune-3882649>